

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Extrait du Registre des Délibérations  
Mardi 26 JUIN 2018

Délibération n°DEL-CC-2018-180

Le vingt-six juin deux mille dix-huit, 18h00, le Conseil Communautaire s'est réuni sur le site de St Porchaire, sous la présidence de Jean-Michel BERNIER, Président.

Membres : 79 – Quorum : 40

**Étaient présents (43 dont 1 suppléant) :** Jean-Michel BERNIER, Pierre-Yves MAROLLEAU, Joël BARRAUD, Jacques BILLY, Bertrand CHATAIGNER, Gaëtan DE TROGOFF, Sébastien GRELLIER, Jean-Luc GRIMAUD, Jany ROUGER, Colette VIOLLEAU, Cécile VRIGNAUD, Emile BREGÉON, Martine BREMAUD, Gilles CHATAIGNER, Jacques COPPET, Nicole COTILLON, Francette DIGUET, Josette DUFAURET, Estelle GERBAUD, Bernard GIRAUD, Dany GRELLIER, Jean-Paul LOGEAS, Joël LOISEAU, Rémi MENARD, Rachel MERLET, Anne-Marie REVEAU, Jean-Yves BILHEU, Philippe BREMOND, Johnny BROSEAU, Jean-Pierre BRUNET, Yannick CHARRIER, Marguerite DUBRAY, André GUILLERMIC, Marie JARRY, Patrick LAURIOUX, Thierry MAROLLEAU, Yves MORIN, Claude POUSIN, Catherine PUAUT, Philippe ROBIN, Yolande SECHET, Véronique VILLEMONTÉIX, Yannick MENARD

**Pouvoirs (9) :** Caroline BAUDOUIN à Thierry MAROLLEAU, Gérard PIERRE à Bertrand CHATAIGNER, Michel BOUDEAU à Jean-Michel BERNIER, Yves GOBIN à Dany GRELLIER, Emmanuelle MENARD à Marie JARRY, Claude PAPIN à Joël BARRAUD, Pierre BUREAU à Yannick CHARRIER, Martine CHARGE BARON à Catherine PUAUT, Jean SIMONNEAU à Colette VIOLLEAU

**Excusés (23) :** Caroline BAUDOUIN, Yves CHOUTEAU, Gérard PIERRE, Michel BOUDEAU, Yves GOBIN, Jean-Paul GODET, Emmanuelle MENARD, Sylviane MORANDEAU, Isabelle PANNETIER, Claude PAPIN, Gilles PETRAUD, Louis-Marie BIROT, Pierre BUREAU, Martine CHARGE BARON, Catherine CORNUAULT, David JEAN, Cécile MARQUOIS, Philippe MOUILLER, Michel PANNETIER, Christian ROY, Jean SIMONNEAU, Dominique TRICOT, Gérard VERGER

**Absents (13) :** Erik BERNARD, Jean-Marc BERNARD, Thierry BOISSEAU, Marc BONNEAU, Pascale FERCHAUD, Jean-Jacques GROLLEAU, Dominique LENNE, Philippe MICHONNEAU, Karine PIED, Pascal PILOTEAU, Bernard ARRU, Franck BEILLOUIN, Nicolas FRADIN

**Date de convocation :** 20-06-2018

**Secrétaire de Séance :** Catherine PUAUT

### AFFAIRES GÉNÉRALES

#### RAPPORTS SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT

**ANNEXE :** Rapport 2017 Assainissement

*Commentaire : il s'agit de présenter le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement.*

**Vu** l'article L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif au rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable, sur les services d'assainissement ;

**Vu** l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux en date du 19/06/2018.

Les maires et présidents de groupements de communes compétents doivent, au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, présenter à leur assemblée

délibérante, puis mettre à disposition du public, un rapport sur le prix et la qualité du service public (RPQS) d'assainissement.

Ce rapport est destiné à assurer la transparence du service public sur la base d'indicateurs normalisés (information des usagers, des partenaires institutionnels...) ainsi que sa bonne gestion.

**Il est proposé au Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais d'émettre un avis favorable sur le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement, présenté par le Président.**

Après en avoir délibéré, **le Conseil à l'unanimité,**

**EMET** un avis favorable

**AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Pour extrait conforme,  
Le Président de la Communauté  
d'Agglomération du Bocage Bressuirais,  
Jean-Michel BERNIER,



Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Sous-Préfecture  
Le..... 04 JUIL. 2018 .....  
et publication ou notification  
du..... 04 JUIL. 2018 .....

Le Président

Le Directeur Général des Services,  
Samuel HORION

A handwritten signature in black ink, likely belonging to Samuel Horion, is written over the text 'Le Directeur Général des Services, Samuel HORION'.

# TRAITER LES EAUX USEES DOMESTIQUES AVANT DE LES REJETER AU MILIEU NATUREL

Qu'ils habitent en ville, dans un village ou en campagne, l'ensemble des habitants du territoire de l'Agglomération du Bocage Bressuirais sont concernés par l'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES.

En effet, dans les secteurs où l'habitat est suffisamment dense, des infrastructures d'assainissement collectif ont été construites par la collectivité, on parle alors d'assainissement collectif (vulgairement désigné par le terme tout à l'égout).

Les autres habitations, quant à elles relèvent de l'assainissement non collectif (vulgairement appelé fosse septique).

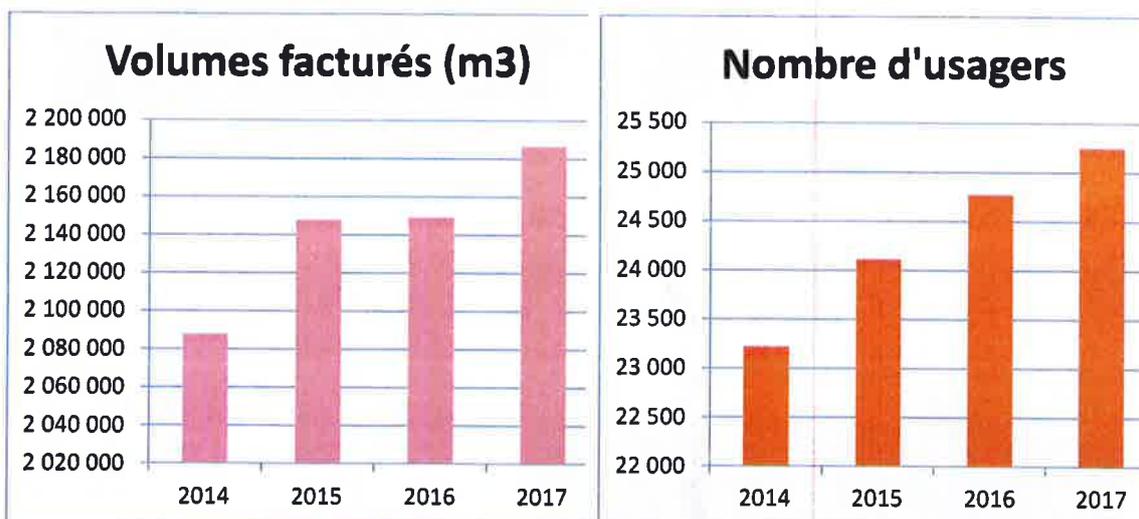
Ces deux solutions de traitement des eaux usées, avant leur rejet au milieu naturel sont complémentaires, et sont indispensables pour limiter les nuisances et les risques de pollution.

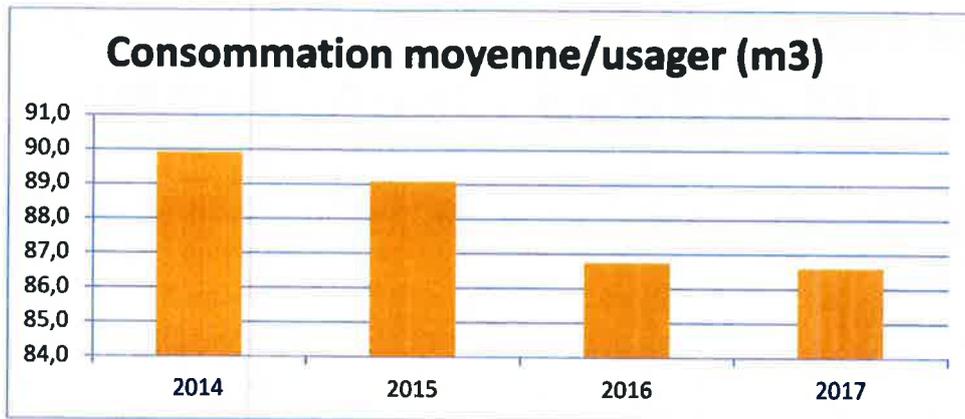
## L'assainissement Collectif

Le service assainissement collectif concerne environ 25 200 foyers, soit plus de 2/3 des habitants du territoire de l'Agglomération du Bocage Bressuirais. Les eaux usées produites au niveau de l'ensemble de ces habitations sont collectées et transportées vers une station d'épuration pour y être traitées puis rejetées au milieu naturel.

La collecte des eaux usées est assurée par un réseau gravitaire qui s'étend sur plus de 485 kilomètres. Une centaine de postes de refoulement ont été implantés pour permettre de desservir les zones en contrebas du réseau principal via un réseau de refoulement déployé sur un linéaire de 44 kilomètres.

Les 2 186 200 m<sup>3</sup> d'eaux usées collectées en 2017, sont ensuite traitées sur une des 65 stations d'épuration réparties sur le territoire.





On remarquera que les volumes facturés, ainsi que le nombre d'usagers, augmentent depuis 4 ans. En revanche, la consommation moyenne par usager a tendance à diminuer progressivement pour passer de 89,9 m<sup>3</sup>/usager en 2014 à 86,6 m<sup>3</sup>/usager en 2017.

Au cours de l'année 2017, d'importants investissements ont été réalisés pour améliorer la collecte et le traitement des eaux usées :

- un linéaire d'environ 8 500 mètres de canalisations a été posé
- un lagunage naturel a été construit pour desservir le bourg de Geay
- le lagunage naturel de Saint Jouin de Milly a été agrandi pour permettre la création d'un nouveau lotissement communal,
- une nouvelle station d'épuration a été construite à la Chapelle Saint Laurent pour remplacer les anciens lagunages devenus obsolètes.

Construction de la nouvelle station d'épuration de la Chapelle Saint Laurent (juin 2017)



Après que les eaux usées aient subi un traitement sur l'une des stations d'épuration, les eaux claires sont ensuite restituées au milieu naturel. Les boues qui sont alors



produites, symbolisent la pollution piégée. Dans le courant de l'année 2017, 56 000 m<sup>3</sup> (soit 971 Tonnes de matières sèches) ont été produites sur l'ensemble des stations d'épuration de l'Agglomération du Bocage Bressuirais.

Les tarifs de l'assainissement collectif, appliqués par l'Agglomération du Bocage Bressuirais au cours de l'année 2017, sont ceux votés par le Conseil Communautaire lors de sa séance du 22 novembre 2016 :

Abonnement (part fixe) : 40,66 € HT/an

Consommation (part variable) : 1,42 € HT/m<sup>3</sup>

**Ainsi pour 2017, pour une facture de 120 m<sup>3</sup> d'eau assainie, il en a coûté 1.93 € TTC/ m<sup>3</sup>.**

Les principales dépenses et recettes de fonctionnement sont résumées dans le tableau suivant :

<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>Réalisé 2017</b>
Charges à caractère général	1 476 507,10 €
Charges de personnel	974 467,70 €
Autres charges de gestion courante	28 595,48 €
Atténuation de produits	- €
Charges financières	492 945,74 €
Charges exceptionnelles	10 439,02 €
Dépenses imprévues	
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>2 982 955,04 €</b>
Virement à la section d'investissement	
Amortissement des biens	1 768 988,28 €
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>	<b>1 768 988,28 €</b>
<b>TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>4 751 943,32 €</b>

<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>Réalisé 2017</b>
<b>Excédent antérieur reporté fonctionnement</b>	
Atténuations de charge	21 689,42 €
Vente de produits, prestations de services	4 542 406,17 €
<i>Redevances d'assainissement collectif</i>	<i>3 995 339,25 €</i>
<i>Contributions du budget général pour les réseaux unitaires</i>	<i>100 000,00 €</i>
<i>Taxes et redevances</i>	<i>125 232,00 €</i>
<i>Divers</i>	<i>321 834,92 €</i>
Dotations, subventions, ...	568 000,00 €
Autres produits de gestion courante	660,00 €
Produits exceptionnels	19 114,33 €
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>5 151 869,92 €</b>
Amortissement des subventions	560 390,86 €
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>	<b>560 390,86 €</b>
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>5 712 260,78 €</b>

En ce qui concerne la section d'investissement les principales dépenses et recettes 2017 sont résumées dans le tableau suivant :

<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>Réalisé 2017</b>
<b>Résultat d'investissement reporté</b>	
Opérations d'équipements reports	
Opérations d'équipements	2 338 846,04 €
Remboursement capital des emprunts	825 352,45 €
Dépenses imprévues	
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>3 164 198,49 €</b>
Amortissement des subventions	560 390,86 €
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>560 390,86 €</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>3 724 589,35 €</b>

<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>Réalisé 2017</b>
<b>Résultat d'investissement reporté</b>	
Autofinancement obligatoire	614 587,77 €
Subventions d'investissement reports	
Subventions d'investissement	1 099 092,58 €
Emprunts reports	550 000 €
Emprunts	
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>2 263 680,35 €</b>
Amortissement des biens	1 768 988,28 €
Virement de la section d'exploitation	
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>1 768 988,28 €</b>
<b>TOTAL DES RECETTES INVESTISSEMENT</b>	<b>4 032 668,63 €</b>

En 2017, les financeurs que sont l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et le Conseil Départemental 79, ont versé la somme de **1 099 093 €** à l'Agglomération du Bocage Bressuirais, pour participer aux travaux d'investissement.

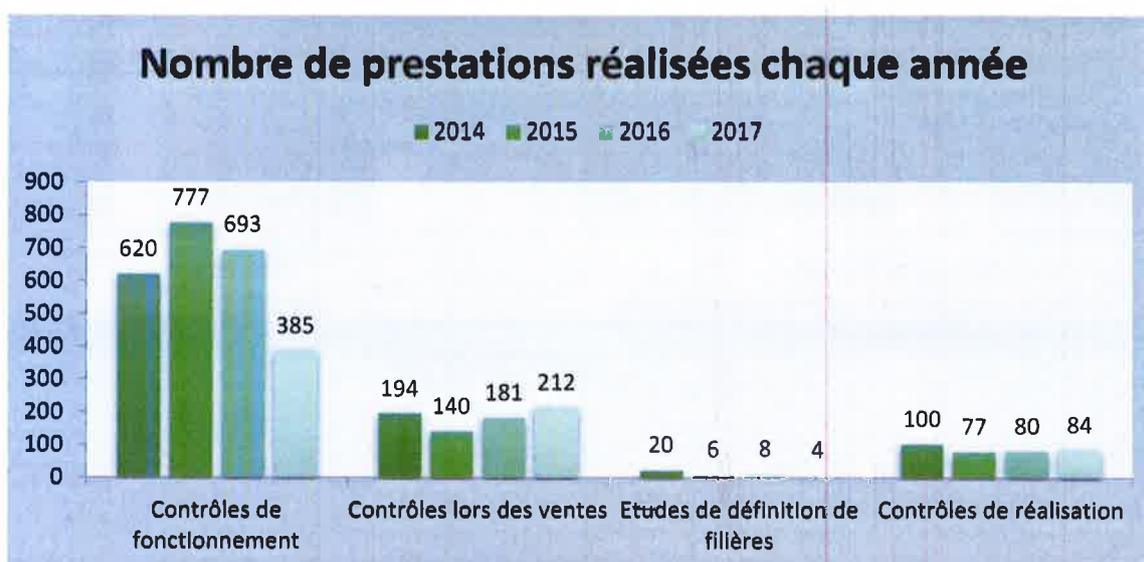
## L'assainissement Non Collectif

Le territoire de l'Agglomération du Bocage Bressuirais compte environ 11 500 habitations non raccordables au « tout à l'égout », qui relèvent donc de l'assainissement non collectif.

Le SPANC assure depuis sa mise en place, les missions :

- d'études de la conception et d'implantation des installations neuves
- de suivi de la bonne exécution des nouveaux ouvrages
- de contrôle du fonctionnement des installations existantes

Dans le courant de l'année 2017, une nouvelle mission a été confiée au SPANC. En effet, les agents du SPANC vont assurer le suivi des dossiers de demandes d'aides financières émanant des particuliers pour la réhabilitation des installations d'assainissement non collectif.



Les tarifs de l'assainissement non collectif, appliqués par l'Agglomération du Bocage Bressuirais au cours de l'année 2017, ont été votés lors de la séance du Conseil Communautaire du 22 novembre 2016 et sont présentés dans le tableau suivant :

<b>Contrôle de fonctionnement</b>	
Contrôle de fonctionnement des installations existantes	92,00 € HT
Pénalité pour refus de contrôle	184,00 € HT
<b>Suivi de travaux</b>	
Etudes de définition de filière	205,00 € HT
Contrôle de conception sur dossier	51,00 € HT
Contrôle de travaux	205,00 € HT
<b>Contrôle de la filière en cas de vente</b>	
Contrôle en cas de vente	180,00 € HT

Les principales dépenses et recettes de fonctionnement du budget d'assainissement non collectif sont résumées dans le tableau suivant :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	REALISE 2017
Déficit antérieur reporté	- €
Charges à caractère général	8 440,15 €
Charges de personnel	91 614,46 €
Autres charges de gestion courante	912,92 €
Charges financières	
Charges exceptionnelles	
Dépenses imprévues	
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>100 967,53 €</b>
Amortissement des biens	
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>	
<b>TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>100 967,53 €</b>

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	REALISE 2017
Excédent antérieur reporté	
Atténuation de charges	102,48 €
Redevances SPANC	35 474,00 €
Autres prestations de services	38 150,00 €
Produits des activités annexes	17 820,08 €
Subvention	17 250,00 €
Autres produits exceptionnels	574,73 €
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>109 371,29 €</b>
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>109 371,29 €</b>

En ce qui concerne la section d'investissement les principales dépenses et recettes 2017 sont résumées dans le tableau suivant :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	REALISE 2017
Remboursement du capital des emprunts	866,67 €
Immobilisations incorporelles	
Dépenses d'équipement	
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>866,67 €</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>866,67 €</b>

RECETTES D'INVESTISSEMENT	REALISE 2017
Excédent antérieur reporté	
Amortissement des biens	
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>- €</b>



Mise en place d'une microstation